



21^{ème} Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

Point 10 c) de l'ordre du jour : Coopération et assistance

Genève, le 22 novembre 2023

Monsieur le Président,

Nous tenons à remercier les membres du Comité sur le renforcement de la coopération et de l'assistance, l'Algérie, le Japon, les Pays-Bas et la Thaïlande pour leurs efforts au cours de l'année écoulée et le rapport d'activités soumis.

La Suisse reste profondément convaincue du rôle central de la coopération et de l'assistance internationales pour la Convention sur les mines anti-personnel. Les États affectés ont d'importantes obligations à mettre en œuvre au titre de la Convention. Cependant, elle prévoit que ces États sont en droit de demander et de recevoir dans la mesure du possible une assistance afin de les remplir. La fourniture d'un soutien aux États parties qui le nécessite constitue un engagement de longue date de la Suisse et fait partie intégrante de la manière dont nous poursuivons la réalisation des objectifs de la Convention.

Dans le cadre du nouveau Plan d'action de la lutte antimines 2023–2026 que la Suisse a lancé le 4 avril de cette année, les activités de soutien aux États affectés restent au cœur de notre engagement. Dans ce domaine, la Suisse met l'accent sur la dépollution des mines et des engins explosifs, sur l'éducation aux risques des mines et autres engins explosifs ainsi que sur l'assistance aux victimes. Elle cherche à renforcer la sécurité des personnes concernées et créer les conditions d'un développement durable à travers des projets et des déploiements d'experts. Conformément au principe d'une aide favorisant l'autonomie, elle soutient en particulier le développement de capacités nationales durables.

En outre, nous partageons l'avis des coordinateurs sur les possibilités offertes par l'approche individualisée. Nous félicitons qu'un certain nombre d'États parties ont déjà profité de cette opportunité et nous encourageons d'autres à suivre cet exemple. Cet outil permet de mieux identifier les besoins sur le terrain et d'allouer des ressources. Il est important de poursuivre et d'approfondir cette approche afin d'atteindre les objectifs contenus dans le plan d'action d'Oslo.

En 2022, la Suisse a soutenu directement des États affectés par des mines et d'autres engins explosifs, en finançant des projets dans 13 pays et en envoyant 14 experts dans sept contextes différents. De plus, la Suisse poursuit son appui institutionnel au Centre internationale de déminage humanitaire de Genève. Au total en 2022, la Suisse a consacré quelque 18 millions de francs au déminage humanitaire dans le monde. Nous poursuivrons résolument notre engagement global dans les années à venir.

Suite à l'agression militaire de la Fédération de Russie, de vastes régions d'Ukraine sont potentiellement contaminées par des mines et autres engins explosifs. Par conséquent, la Suisse a considérablement augmenté son engagement en faveur de la population ukrainienne en 2023 avec 15 millions d'euros. De plus, lors de la Conférence internationale des donateurs sur le déminage humanitaire en Ukraine, qui s'est tenue à Zagreb les 11 et 12 octobre 2023, la Suisse a promis un nouveau paquet de 100 millions d'euros pour les quatre prochaines années, 2024-2027. Grâce à cette enveloppe supplémentaire, la Suisse pourra intensifier le soutien pour le déminage humanitaire effectué, continuer à fournir du matériel et à former les démineurs ukrainiens, et à poursuivre son soutien au gouvernement dans ses efforts de planification et de coordination de cette entreprise colossale.

Merci M le Président.